

Newsletter Compliance

Les dernières actualités de la compliance sélectionnées par le cabinet Vigo, à destination des compliance officers, responsables juridiques, auditeurs ainsi que leurs relais de conformité internes.



WEBINAR - Quel bilan pour l'AFA en 2020 ? (Mercredi 20 janvier 2020 - 18h30-19h30)

Le 16 novembre 2020, l'AFA a clôturé la consultation publique de la mise à jour de ses recommandations destinées à aider les personnes morales de droit public et de droit privé à prévenir et à détecter les atteintes à la probité. La date de publication de la version finale n'a pas été annoncée mais ce webinar décryptera le projet de mise à jour. Par ailleurs, ce webinar sera également l'occasion de revenir sur les temps forts et les chiffres clés relatifs aux contrôles AFA menés tout au long de l'année 2020.

Pour vous inscrire, merci de nous envoyer un email à l'adresse suivante : vigo@vigoavocats.com

Plusieurs associations assignent EDF devant le Tribunal judiciaire de Paris pour manquement au devoir de vigilance

Le projet de construction d'un parc éolien sur les terres de la communauté autochtone d'Unión Hidalgo, situé dans l'Etat d'Oaxaca est dénoncé par plusieurs associations. Ces dernières reprochent à EDF de ne pas avoir respecté le droit de la communauté autochtone de donner son consentement sur le projet. Les associations estiment qu'EDF a manqué à son devoir de vigilance et demandent la suspension du projet tant que la communauté n'aura pas été consultée préalablement.

Source

L'Agence française anticorruption actualise ses recommandations de mise en conformité

Afin d'associer les parties prenantes à l'élaboration de ces mesures, l'AFA a publié un projet d'actualisation des recommandations relatives à l'application du dispositif de conformité Sapin II. Ce projet, était soumis à consultation publique jusqu'au 16 novembre, et divisé en trois volets : l'un commun à tous les acteurs, l'autre applicable aux entreprises, et le dernier à l'attention des acteurs publics. L'AFA n'a pas encore indiqué la date de publication des recommandations finales.

La Banque mondiale rappelle l'importance de la lutte contre la corruption en temps de pandémie

Le 22 septembre 2020, la Banque mondiale a publié un nouveau rapport intitulé *Enhancing Government Effectiveness and Transparency: The Fight Against Corruption* (Améliorer l'efficacité et la transparence de l'administration publique : la lutte contre la corruption), rappelant que la crise sanitaire met plus que jamais en lumière l'importance de la lutte contre la corruption au niveau des États. Sont notamment visés l'augmentation excessive des prix alimentaires ou encore l'accord préférentiel de contrats médicaux à des entreprises de certains États. La Banque mondiale insiste également sur le rôle des institutions dans la lutte contre la corruption (comme les agences de lutte anticorruption) et encourage les initiatives en faveur de la transparence de l'administration. Le 15 octobre dernier, le Secrétaire général des Nations Unies a également mis en garde les États contre les risques de corruption dans le contexte sanitaire actuel, en appelant notamment à une vigilance accrue sur les flux financiers illicites et en les incitant à se regrouper autour d'un plan commun.

Source 1 - Source 2 - Source 3

L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) publie un guide de gestion du risque Cyber

En consacrant le mois d'octobre à l'étude du risque cyber, l'ANSSI a publié le guide « Organiser un exercice de gestion de crise cyber » afin de sensibiliser les collaborateurs en la matière et de les accompagner dans la mise en place d'un exercice formateur de gestion de crise d'origine cyber. Le terme de « crise cyber » désigne des actions malveillantes portant sur le système d'information, provoquant des impacts multiformes et importants, jusqu'à engendrer parfois des dégâts irréversibles. Ces risques sont particulièrement importants en période de crise sanitaire, puisque les entreprises recourent massivement au télétravail. L'exercice suggéré par l'ANSSI permet de tester en amont, avant la survenance d'une attaque cyber, les procédures internes mises en place et la bonne communication entre les membres de l'équipe chargée de gérer une telle crise.

Source

Les PRI dévoilent de nouvelles exigences en faveur de l'intégration des droits de l'Homme dans le processus d'investissement des investisseurs

Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), initiative volontaire soutenue notamment par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Pacte mondial des Nations Unies (*Global Compact*), ont publié le 22 octobre dernier un rapport intitulé « *Why and How Investors Should Act on Human Rights* ». Les investisseurs sont ainsi encouragés à démontrer leur volonté de respecter les droits de l'Homme dans leurs programmes d'investissements. Pour ce faire, ces derniers peuvent suivre un processus en trois étapes : communiquer sur leur engagement politique de respect des droits de l'Homme, mettre en œuvre un processus d'évaluation leur permettant d'identifier les effets négatifs réels et potentiels sur les droits de l'Homme dans leurs décisions d'investissement et enfin prendre en compte l'accès effectif à des recours pour les personnes affectées par leurs décisions d'investissement.

Transparency International pointe les insuffisances de la lutte contre la corruption internationale

Le 13 octobre 2020, Transparency International a publié le rapport « *Exporting Corruption* » relatif à l'évaluation des performances des 47 plus grands États exportateurs mondiaux dans la mise en œuvre de la Convention OCDE sur la lutte contre la corruption internationale du 15 février 1999. Ce rapport révèle que 83% des exportations mondiales sont touchées par la corruption et que la lutte active contre la corruption internationale est en perte de vitesse. Par ailleurs, le rapport salue les progrès de la France depuis la mise en œuvre de son arsenal juridique avec la loi Sapin II. Toutefois, le rapport souligne la marge de progression de la France en matière d'accès du public à l'information.

Source 1 - Source 2







Accès direct : Nous contacter

Les avocats du cabinet

Les expertises du cabinet

Nos distinctions

Coordonnées téléphoniques : +33 (0)1 55 27 93 93 Adresse email : vigo@vigo-avocats.com Adresse du cabinet :

Vigo, cabinet d'avocats 9, rue Boissy d'Anglas Paris 75008 France

Vous recevez cette lettre d'information car vous vous êtes inscrit à cet effet depuis notre site web. Vous pouvez vous désinscrire à tout moment d'un simple clic.

Préférences d'envoi I Se désinscrire